

Le Canada se joignit à huit autres délégations pour proposer une résolution qui félicitait le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de préparer ce programme en dix points, et pria les principaux organes de l'O.N.U. d'étudier les points qui sont de leur ressort respectif et de présenter un rapport à la sixième session de l'Assemblée sur les résultats de leurs travaux.

Le bloc soviétique profita de l'occasion pour exploiter dans le sens de sa propagande les propositions du Secrétaire général.

M. Malik, représentant de l'Union soviétique, alla jusqu'à accuser le Secrétaire général d'avoir obtenu l'agrément préalable du Département d'Etat avant d'en avoir communiqué le texte aux pays membres. Mais M. Lie eut vite fait de le contredire et de réfuter cette accusation. A une autre étape du débat, M. Vichinsky déclara que l'Union soviétique ne pouvait accepter qu'un seul des dix points du programme de paix, celui qui réclamait des réunions périodiques, à un échelon supérieur, du Conseil de sécurité. Il ajouta qu'il faudrait absolument au préalable admettre le Gouvernement communiste de la Chine à prendre part à ces réunions.

L'U.R.S.S. ayant déposé une contre-résolution qui renfermait quelques arguments de propagande bien connus, l'Assemblée la repoussa de façon décisive et adopta la motion présentée auparavant à l'appui du programme du Secrétaire général.

Droits de l'homme

Après avoir consacré plus de trois semaines à l'étude du projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme, la Commission des questions sociales adopta une résolution assez longue comportant certaines directives destinées à aider la Commission des droits de l'homme à réviser le projet en question. Les plus importantes de ces directives prévoient l'inclusion de droits économiques et sociaux; une nouvelle rédaction des articles actuels en termes plus précis; l'inclusion de nouveaux droits civils, notamment le droit de vote, la participation au gouvernement, l'emploi de la langue de la minorité, et le droit d'asile; l'étude d'un article concernant les Etats fédéraux ainsi que la préparation de recommandations visant à résoudre les problèmes constitutionnels des Etats fédéraux et à assurer au maximum l'extension de l'application du Pacte aux unités constituantes de ces Etats; enfin, l'inclusion soit dans le projet de Pacte, soit dans des protocoles distincts, de dispositions relatives à la réception et à l'examen des pétitions émanant de particuliers et d'organisations au sujet de violations éventuelles du Pacte.

Liberté de l'information

La Commission des questions sociales adopta également une série de résolutions sur la liberté de l'information, dont l'une demande aux Etats membres de s'abstenir de brouiller les émissions radiophoniques. Une autre prévoit l'établissement d'une commission de quinze membres chargée de préparer et de présenter au Conseil économique et social, lors de sa treizième session à l'été de 1951, un projet de convention relative à la liberté de l'information.

Rapport du Conseil de Tutelle

Le débat engagé sur le rapport du Conseil de tutelle s'est poursuivi à la Commission de tutelle au cours des deux premières semaines de novembre. Sept nouvelles résolutions concernant le Conseil de tutelle furent adoptées:

a) quatre résolutions, groupées sous la désignation générale de « procédure du Conseil de Tutelle », y compris les textes concernant la forme du rapport et la procédure générale du Conseil, l'organisation de missions de visite dans les territoires sous tutelle et l'examen des pétitions; y compris les pétitions anonymes.